



**Ministère de l'Ecologie, du Développement
et de l'Aménagement durables**

**Ministère de l'Economie,
des Finances et de l'Emploi**

Paris, le jeudi 15 novembre 2007

COMMUNIQUÉ

Evaluation des pôles de compétitivité : le consortium Boston Consulting Group/CM International choisi pour conduire cette analyse de grande envergure

Le 15 novembre 2007, Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement durables, Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, et Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur, ont retenu, sur proposition du Comité de pilotage mis en place pour le suivi de l'évaluation des pôles de compétitivité, le cabinet Boston Consulting Group, associé à CM International, pour conduire une mission d'évaluation sur les pôles de compétitivité français et la politique nationale d'accompagnement mise en place par l'Etat. Ce comité rassemble les différents départements ministériels, l'association des régions de France (ARF) et plusieurs personnalités qualifiées,

Fin 2008, la première période de cette nouvelle stratégie industrielle et territoriale de compétitivité s'achèvera en effet après trois années de mise en place et de développement pour les 71 pôles labellisés (66 en 2005 et 5 autres en 2007).

Le 23 juin 2007, le Président de la République a annoncé la pérennisation et le renforcement du dispositif de soutien aux pôles de compétitivité au-delà de 2008 à l'issue d'une «*évaluation précise de l'action de chaque pôle*».

Le Comité interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT) du 5 juillet 2007 a précisé que cette évaluation comportera deux volets : une analyse de l'efficacité d'ensemble du dispositif de soutien public aux pôles de compétitivité et un examen de la situation et des perspectives de chaque pôle.

Le comité de pilotage appréciera notamment pour chacun des pôles labellisés, le fonctionnement de la gouvernance, l'ancrage territorial, la pertinence des choix stratégiques, l'intégration des objectifs du développement durable, l'avancement de chaque projet, et les premiers résultats obtenus.

La Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) sera le maître d'ouvrage de cette évaluation en lien étroit avec le Groupe de travail interministériel qui assure le suivi de la politique des pôles de compétitivité.

Les résultats finaux seront présentés au Gouvernement en juin 2008.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO :	01 40 81 72 36
Cabinet de Christine LAGARDE :	01 53 18 41 35
Cabinet de Hervé NOVELLI :	01 53 18 46 35
DIACT :	01 40 65 11 69